

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 octobre 2021

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-et-un, le quatorze du mois d'octobre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur BRAULT Jean-Luc, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 31
- Votants : 33

Date de convocation :
7 octobre 2021

Présents : BRAULT Jean-Luc, LELARGE Antoine, BARDOUX Delphine, MARTELLIERE Eric, POULLAIN Anne-Laure, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, COMPAIN Sabrina, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magali, MICHOT Karine, MORIN Isabelle, PEAN Elodie, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, THEPIN Julie, TURGIS Isabelle.

Absents excusés : CHASSET Michel (pouvoir à HUC Béatrice), REUILLON Marc (pouvoir à BESNÉ Christophe)

Madame Anne-Laure POULLAIN est désignée secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2021

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES GÉNÉRALES

- **EXTENSION DU PERIMETRE ET MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VIDEO PROTECTION : AJOURNÉE**
- **DB n°2021-1001 : ELECTION REPRESENTANTS ELUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Le Conseil Municipal élit les membres du Conseil Municipal à bulletin secret.

Après dépouillement, sont déclarés membres du Conseil d'Administration par 30 voix POUR et 3 voix CONTRE

1. Christiane LE PABIC
2. Isabelle TURGIS
3. Pascale TÉTOT
4. Isabelle MORIN
5. Elodie PÉAN
6. Magali LEONARD

AFFAIRES SOLAIRES

- **CONVENTION RESTAURATION SCOLAIRE AVEC L'ECOLE SAINTE GENEVIEVE : AJOURNÉE**

FINANCES

- **DB n°2021-1002 : DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRINCIPAL**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS d'adopter les modifications budgétaires ci-dessous :

Compte	Désignation	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
Investissement					
20422/2004	Travaux Téléphone Rue des Bordières	9 370,00			
204112/2004	Travaux Electricité Rue des Bordières	26 550,00			
2315/2004	Travaux de voirie Rue des Bordières		35 920,00		
21538/2005	Travaux Eclairage Public PPP	61 000,00			
2188/2127	Aire de jeux – Etang du Roger	41 781,00			
2313/1902	Travaux Gite	7 300,00			
2313/2011	Travaux toiture Gymnase Mimoun	1 700,00			
275	Cautions versées	2 500,00			
1323/2004	Subvention CD 41 Travaux Rue André Morand			72 500,00	
1311/2030	DETR – Terrain accueil temporaire			41 781,00	
	TOTAL	150 201,00	35 920,00	114 281,00	0,00
Fonctionnement					
6232	Fêtes et cérémonies Repas des Séniors	22 000,00			
60632	Fournitures petits équipements		10 000,00		
60633	Fournitures de voirie		10 000,00		
615221	Entretien bâtiments publics		2 000,00		
	TOTAL	22 000,00	22 000,00	0,00	0,00

- **DB n°2021-1003 : REPAS DES SENIORS**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, que les personnes désirant participer au repas des séniors devront avoir 65 ans au 31 décembre de l'année N et de fixer le montant de la participation financière à 33 € pour les personnes accompagnantes n'ayant pas atteint l'âge requis ou étant domiciliées hors le Controis-en-Sologne.

- **PRISE EN CHARGE D'UN PNEU SUITE A UN SINISTRE : AJOURNÉE**

- **DB n°2021-1004 : DEMANDE DE SUBVENTION CFA CMA**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention totale de 3 040 € au Centre Interprofessionnel de Formation d'Apprentis de Loir-et-Cher.

- **DB n°2021-1005 : ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57, dès le 1er janvier 2022, en lieu et place de l'instruction comptable M14, et autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'application de la présente délibération.

- **DB n°2021-1006 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL DE SONORISATION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNE VAL DE CHER CONTROIS**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS d'autoriser Monsieur MARTELLIERE Eric, Adjoint au Maire, délégué aux finances à signer ladite convention.

URBANISME

- **DB n°2021-1007 : PARAPENTE EN PLAINE SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE THENAY**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS approuve la pratique du vol libre parapente sur le chemin rural numéro 1 ; et autorise la signature de la convention par Madame la Maire déléguée de Thenay.

RESSOURCES HUMAINES

- **DB n°2021-1008 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS- CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTES A COMPTER DU 15 OCTOBRE 2021**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs, comme suit :
Création des postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (30/35^{ème})

Suppression des postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (28/35^{ème})

- **DB n°2021-1009 : ADHÉSION CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES SOUSCRIT PAR LE CENTRE DE GESTION DE LOIR-ET-CHER**

Monsieur Eric Martellière, Président du Centre de gestion ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires (2022-2025) souscrit par le Centre de Gestion de Loir-et-Cher aux conditions suivantes :

Assureur : GROUPAMA Paris Val de Loire Courtier

SIACI SAINT HONORE

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2022)

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents Titulaires ou Stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Risques assurés	Taux
Décès	0.16 %
Accident de service et maladie contractée sans franchise	1.03 %
Longue maladie, maladie longue durée	2.87 %
Maternité (y compris congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant	0.56 %
Maladie ordinaire (franchise 15 jours consécutifs)	2.12 %

Assiette de cotisation :

- Traitement indiciaire brut,
- La nouvelle bonification indiciaire (NBI),
- Le suppléant familial de traitement (SFT),

Il est précisé que ces taux n'intègrent pas la rémunération dite « frais de gestion » du Centre de Gestion de Loir-et-Cher dont le pourcentage est fixé à 0,34 % de la masse salariale.

Et d'autoriser le Maire à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

- **DB n°2021-1010 : CREATION D'UN POSTE AESH A L'ECOLE ELEMENTAIRE ALAIN FOURNIER -
COMMUNE DELEGUEE DE CONTRES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer le poste suivant :

- 1 vacataire au service des affaires scolaires pour une durée de 4 heures les jours scolaires compter du 9 novembre 2021 jusqu'au 7 juillet 2022, et en fonction de la présence de l'enfant.
- De fixer la rémunération par référence au taux du SMIC
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget
- Et autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint aux Ressources Humaines à signer tout document relatif à ce dossier.

La séance est levée à 19 h 00

Le 19 octobre 2021
Le Maire,
Jean-Luc BRAULT